

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 7 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze et le sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ**

Présents : Mmes BERSANS, CLASTRE, BRUN, HOURS, LACAVE-PISTAA MM. BERNADAS, MARSAGUET, PIAT, MICHON, SANCHEZ, VALTON, TIRET-CANDELE, DUPOUY.

Absents-excuses : M. MEGE (pouvoir à Mme LACAVE-PISTAA);

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mars 2015

Approuvé à l'unanimité des présents

2°) Convention avec la SAUR pour la vérification et l'entretien des ouvrages et appareils de défense contre l'incendie

Madame le Maire rappelle que la Commune est responsable en matière de protection contre l'incendie et doit maintenir les équipements en conformité avec la réglementation en vigueur.

Elle expose au conseil municipal, dans le cadre de la vérification et de l'entretien des ouvrages et appareils de défense contre l'incendie (poteaux...), **le projet de convention proposé par la Société SAUR** car la consultation était jusqu'alors menée par le SIAEP DE GAVE BAISE.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec la SAUR pour pouvoir bénéficier du service proposé.

Approuvée à l'unanimité des présents

3°) Orientations budgétaires

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les documents budgétaires et demande au Conseil Municipal d'en débattre.

Elle informe le Conseil Municipal que certaines recettes de fonctionnement ont diminué, à savoir :

- Baisse de la **dotation globale de fonctionnement** : l'Etat a baissé de **10,607 %** le montant attribué à la commune :
Dotations 2014 : 73 504 €
Dotations 2015 : 65 707 €
- **La redevance des mines** : il sera prévu 3 000 € au budget 2015 contre 16 597 € perçus en 2014. Mais rien n'est sûr en ce qui concerne les 3 000 € de prévision. La somme sera communiquée à la commune en décembre 2015.

- Certes, la dépense de location des modules de l'école est supprimée (15 752 €) mais la redevance des mines tend à disparaître également.
- La compensation de l'Etat pour **la dépense des nouveaux rythmes scolaires** s'élève à 4 696 € pour compenser **une dépense de 22 700 €**.
- La caserne des pompiers va être réhabilitée à Lasseube : pour Aubertin c'est une dépense supplémentaire à prévoir, de **11 019 €** en 2015 en 2016 et en 2017.
- Du fait de la mise en place **des nouveaux rythmes scolaires et l'école le mercredi matin**, les heures du personnel intervenant à l'école ont augmenté d'où des dépenses de personnel en augmentation (*garderie le matin et le midi, assistance au professeur des écoles et ménage des locaux*).
- La participation versée au SIVOM de Lasseube augmente fortement : **12 510 €** en 2015 contre 10 154 € en 2014.
- La commune paie les ordures ménagères ; il sera prévu 1 200 € au budget 2015
- La commune participe au coût du transport scolaire à savoir : 35 €/enfant en maternelle et primaire et 70 €/enfant au collège et lycée

Compte tenu des dépenses supplémentaires, Mme le Maire propose au Conseil Municipal que les dépenses soient réduites et que tout le monde fasse des efforts.

4°) Subventions aux associations

Il est demandé un effort aux associations ; la plupart d'entre elles présente une trésorerie excédentaire ; les subventions seront baissées.

3 abstentions ; 12 approuvent la baisse

5°) Fixation des taux des impôts locaux

Pour équilibrer le budget 2015, il est indispensable d'augmenter le produit attendu soit un besoin de **136 738 €**. Ci-après les taux des impôts locaux 2015 :

- Taxe d'habitation : 8,64 %
- Taxe foncière bâti : 6,95 %
- Taxe foncière non bâti : 32,35 %

Pour information :

Les taux moyens communaux de 2014, au niveau départemental s'élève à :

- *Taxe d'habitation : 24,04 %*
- *Taxe foncière bâti : 15,48 %*
- *Taxe foncière non bâti : 39,48 %*

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

6°) Divers

a) Le garage de la mairie a été cambriolé. Du matériel a été dérobé et doit être remplacé. S'agissant de matériel ancien, l'assurance appliquera une décote sur le remboursement du matériel. La porte du garage doit être sécurisée.

b) Comité des fêtes :

Pas encore de président...

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 23 h 35

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.